

AFFAIRE N°48 - Emprunt de 135 000 000 de F CFA à contracter auprès de la C.D.C pour la réalisation des travaux de restructuration du réseau AEP de la Montagne.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 14 août 1974, vous avez adopté l'avant-projet établi par la DDE, relatif à la restructuration du réseau d'A.E.P. de la Montagne dont le coût de l'opération se chiffre à 150 000 000 de FRS CFA.

La Municipalité bénéficiant d'une subvention du Ministère de l'Intérieur (10%), le financement des travaux s'établit comme suit :

- Ministère Intérieur	15 000 000 F CFA
- Prêt CDC	135 000 000 F CFA
	-----
	150 000 000 F CFA

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à contracter un emprunt de 135 000 000 de FRS CFA auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour la réalisation de ces travaux.

- à inscrire au Chap.902 - art.131 du Budget Communal, la somme de 50 000 F CFA à titre de participation aux frais d'instruction des dossiers.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE.  
x

Vae

Sous réserve de l'accord de la CDC  
Saint Denis, le 8/1/75

Pour le Préfet  
de Secrétaire général

Signé: J. P. PROUST

Pour copie conforme

Saint Denis le 8/1/75

Pour le Préfet de Directeur  
des Finances et des Collectivités Locales

Signé: P. GRANIS